

**Séance du 12/04/2018**

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 avril deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Geneviève THOMAS, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM. COUGOUREUX Christian, LAVERGNE Jean-Claude, VIGUIER Didier et Mmes LAVAL BARBANCE Ghislaine, DELPOUX Nathalie et THOMAS Geneviève.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. CANTAREL Robert, SAYSSET Jean-Pierre, TARROUX Christian, TAURINES Jean-Luc.

**ABSENTS :**

**PROCURATION :** M. TAURINES Jean-Luc a donné procuration à Mme LAVAL BARBANCE Ghislaine.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Mme LAVAL BARBANCE Ghislaine pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

*Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.*

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

*Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Il est adopté à l'unanimité.*

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

**Ordre du jour**

- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017,
- Affectation des résultats comptables 2017,
- Taux d'imposition 2018,
- Budgets Primitifs 2018,
- Questions diverses.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

**DEL 2018/04 : Approbation des Comptes de Gestion 2017 (Commune et Lotissement).**

Madame le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

. Après s'être fait présenter les divers documents (budgets primitifs de l'exercice 2017, décisions modificatives, titres, mandats, bordereaux de titres de recettes, bordereaux de mandats, comptes de

gestion dressés par le receveur accompagnés des états annexes : états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,...)

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

### **DEL 2018/05 : Approbation des Comptes Administratifs 2017 (Commune et Lotissement).**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 (Commune) qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 85 156.43 €

Recettes : 171 311.23 €

> Excédent 2016 : 142 427.74 €

> Excédent de clôture 2017 : 228 582.54 €

Investissement :

Dépenses : 22 260.37 €

Recettes : 51 245.55 €

> Déficit 2016 : 27 981.77 €

> Résultat de clôture 2017 : 1 003.41 €

Restes à réaliser :

> Dépenses = 31 754.00 €

> Recettes = 3 790.00 €

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 (Lotissement) qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 7 780.84 €

Recettes : 7 780.84 €

> Excédent 2016 : 0 €

> Excédent de clôture 2017 : 0 €

Investissement :

Dépenses : 7 780.84 €

Recettes : 0 €

> Déficit 2016 : 0 €

> Résultat de clôture 2017 : - 7 780.84 €

Hors la présence de Mme le Maire, et sous la Présidence de M. COUGOUREUX Christian, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les comptes administratifs 2017 établis en parfaite conformité avec les comptes de gestion produits par le comptable public de la collectivité et présentés ce jour,
- arrête les résultats ci-dessus.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

### **DEL 2018/06 : Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement de la gestion 2017.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement, compte administratif 2017.

A cet effet, elle rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2017 voté fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 228 582.54 € et propose d'affecter cette somme, pour partie, sur le compte "1068" pour un montant de 26 961 €, le restant, soit 201 621.54 €, sera laissé en report à nouveau sur le compte "002".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation ainsi proposée .

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

### **DEL 2018/07 : Vote des taxes directes locales 2018.**

Le Conseil Municipal,

. Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire sur les taxes directes locales pour 2018,

. Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer comme suit le taux des contributions directes pour l'année 2018 (pas d'augmentation) :

<b><u>Taxes</u></b>	<b><u>Bases</u></b>	<b><u>Taux votés</u></b>	<b><u>Produits attendus</u></b>
T. Habitation	106 800	10,70 %	11 428,00
T. Fonc. (bâti)	112 500	7,74 %	8 708,00
T. Fonc. (n/bâti)	21 000	44,88 %	9 425,00
CFE	26 000	26,21 %	6 815,00
<b>Total</b>			<b>36 376,00</b>

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

### **DEL 2018/08 : Vote des budgets primitifs 2018.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs 2018 de la Commune et du Lotissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, les deux budgets primitifs pour l'exercice 2018, lesquels peuvent se résumer ainsi :

#### **- Commune**

>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 370 556 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 168 935 €

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : + 201 621 €

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 370 556 €

>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 283 678 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 310 639 €

RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT :

en dépenses : 31 754 €

en recettes : 3 790 €

001 SOLDE D'EXECUT° DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE : 1 003 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 315 432 €

#### **- Lotissement**

>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137 784 €

RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137 784 €

002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : 0 €

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 137 784 €

>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 137 784 €

RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 145 565 €

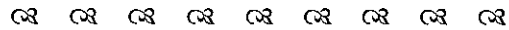
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT :

en dépenses : 0 €

en recettes : 0 €

SOLDE D'EXECUT° DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE : - 7 781 €

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 145 565 €



### Questions diverses.

#### **- DEL 2018/09 : « aménagement qualitatif, simple et paysager des espaces publics et des espaces verts du cœur du village et de l'entrée du bourg » - demande de subventions régionale et départementale.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement qualitatif, simple et paysager des espaces publics et des espaces verts du cœur du village et de l'entrée du bourg, lequel a été travaillé en collaboration avec le CAUE et pourrait être subventionné par la Région et le Département.

Ce projet concernerait le cœur du village et l'entrée du bourg – aux abords de la mairie, de l'église, du cimetière et de la salle polyvalente – de part et d'autre de la voie départementale menant au Village Vacances « Domaine de la Vallée du Tarn ».

Il s'agirait d'améliorer l'aspect visuel du village, en complément des opérations d'enfouissement des réseaux et de reprise de l'éclairage public déjà engagées, en aménageant les espaces publics et les espaces verts du bourg, à savoir :

- Réorganisation de l'espace propreté (conteneurs tri, OM et verre),
- Remplacement de supports béton de l'éclairage public par des candélabres dans le cadre d'une démarche respectueuse de l'environnement,
- Mise en place de luminaires à efficacité énergétique maximale,
- Plantation d'arbres, arbustes et autres vivaces, le long de la voie départementale, face à la mairie,
- Installation de bancs,
- Implantation d'une haie d'arbustes à feuillages colorés et d'essences locales aux abords de la mairie,
- Rénovation des peintures de portails et de grilles, place de l'église, au Monument aux Morts et au cimetière

Par ces aménagements, la commune pourrait requalifier ses espaces publics et ses espaces verts tout en améliorant le cadre de vie de ses administrés dans ce lieu d'accueil et de vie.

La réalisation de cette opération pourrait se faire sur les années 2018-2019.

Le coût total de l'opération se monterait à 29 361,30 € HT soit 30 087,90 € TTC.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet proposé,
- décide de réaliser les travaux présentés pour un montant HT de 29 361,30 €,
- sollicite de la Région, une subvention d'un montant de 7 340,32 € soit 25% du projet,
- sollicite du Département, une subvention d'un montant de 7 340,32 € soit 25% du projet,
- s'engage à prendre à sa charge sur les fonds libres de la commune la part qui lui incombera,
- dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense font l'objet d'une inscription budgétaire,
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente.

#### **- DEL 2018/10 : refus de subvention à l'Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de soutien financier (200 € pour les petites communes rurales) adressée par l'Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois.

Le dit Office créé en mai 2016 a pour vocation de professionnaliser les actions de promotion, de communication, d'accueil des touristes dans le territoire, et d'accompagner les acteurs touristiques, le tout en vue d'accroître l'attractivité touristique territoriale, permettant ainsi le développement de l'activité économique de ce secteur.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- refuse d'attribuer un soutien financier à l'Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois,
- charge Mme le Maire d'informer le dit Office de la présente décision.

- Compte-rendu des réunions du SIAVT, SICTOM et de VAL81 : Madame le Maire rend compte des dernières réunions auxquelles elle a participé. La plupart ont porté sur les comptes (comptes administratifs et budgets). En ce qui concerne le SIAVT, il a été abordé le projet d'aménagement d'une zone de baignade à La Moulinquié, à ce sujet Mme le Maire dit avoir assisté à une réunion de l'Association des Maires quant à la réglementation des baignades. En ce qui concerne le SICTOM, il a été souligné la mauvaise qualité du tri et les conséquences que cela suppose à savoir une hausse de la tarification du coût de traitement qui est répercutée sur le contribuable via l'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- Brûlage à l'air libre des déchets verts : Madame le Maire rappelle l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts. Elle précise que des plaquettes et affiches ont été mises à la disposition des mairies.

- Lutte contre la Pyrale du Buis : Madame le Maire indique que M. FOLLIOT, Député du Tarn, propose une réunion publique d'information et de sensibilisation sur le thème de la lutte contre la Pyrale du Buis le 19/04/2018 à 20h00 à St Pierre de Trivisy.

- Défibrillateur : Madame le Maire indique que le défibrillateur a été mis en place et qu'il est désormais utilisable. Elle rappelle qu'une séance d'information/formation peut être animée par les sapeurs-pompiers volontaires de Valence. Les élus proposent d'organiser une telle séance à St Cirgue et pensent qu'il conviendrait de planifier cela, en après-midi, le week-end, et de sensibiliser, outre les administrés, les associations et de les inciter à participer. La séance pourrait s'achever par le partage du verre de l'amitié. Il convient de faire le point avec les autres municipalités afin de s'assurer de pouvoir recevoir dans n'importe quel lieu les administrés empêchés d'assister à la séance organisée dans leur propre commune.

- Situation des locataires : Madame le Maire fait un point sur la situation de certains locataires qui restent devoir à la commune un solde sur leurs loyers.

- Nids de poules : Madame le Maire demande aux élus de lui faire part des nids de poules qu'ils auraient constaté sur les voies et chemins de la commune afin qu'elle fasse remonter l'information et la localisation à M. MARTINEZ de la CCVAL81 pour l'aider à programmer une intervention de rebouchage dès que les conditions météorologiques le permettront.

OR OR OR OR OR OR OR OR OR

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.*

OR OR OR OR OR OR OR OR OR

Le Maire



Geneviève THOMAS